

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

## Farine de Quartz

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

---

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** Farine de Quartz  
**Code du produit** Aucun(e).

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Construction.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société/entreprise** Carlo Bernasconi AG  
Hohlstrasse 444  
8048 Zürich  
Tel. 0848 38 80 00  
Fax. 0848 38 80 01  
info@carloag.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Info Suisse)

**Date d'émission** 08.04.2020

**Version** GHS 2 (Version précédente: GHS 1)

---

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

---

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation, Catégorie 1, H372

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H372: Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
<b>Conseils de prudence</b>	P260d: Ne pas respirer les poussières. P284a: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P314: Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Quartz (SiO <sub>2</sub> ), No.-CAS 14808-60-7, No.-CE 238-878-4

## 2.3. Autres dangers

En fonction de la manipulation et l'utilisation (par exemple, broyage, séchage), la formation de silice cristalline respirable est possible. L'inhalation prolongée et/ou massive de silice cristalline respirable peut causer des maladies pulmonaires de la poussière (silicose). Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et des difficultés respiratoires. Lors de l'exposition occasionnelle à la silice cristalline respirable, de protection et de surveillance de la poussière mesures devraient être mises en place.

---

## ***RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants***

---

### 3.2. Mélanges

Roche sédimentaire dure contenant de SiO<sub>2</sub>.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	100%	STOT RE 1 H372i	No.-CAS: 14808-60-7 No.-CE: 238-878-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e).

---

## ***RUBRIQUE 4: Premiers secours***

---

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone contaminée à l'air frais. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon par précaution.

<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Éviter l'inhalation de la poussière.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

---

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Pas de précautions spéciales.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Aucun(e).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Le produit lui-même ne brûle pas.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial pour la protection des intervenants** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

---

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

**Conseils pour les secouristes** Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

#### Quartz (SiO<sub>2</sub>) (CAS 14808-60-7)

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - Carcinogens

Category C1A carcinogen

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C (listed under Silicon dioxide, crystalline)

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

0.15 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (respirable dust)

EU - Occupational Exposure

(2004/37/EC) - Limit Values for

Occupational Exposure - TWAs

France - Occupational Exposure

Limits - TWAs (VME)

"0.1 mg/m<sup>3</sup> TWA (respirable fraction)" As Crystalline silica dust [RR-00087-3]

0.1 mg/m<sup>3</sup> TWA [VME] (restrictive limit, alveolar fraction)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

Ne pas respirer les poussières. Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)

##### *Protection des mains*

Pas de précautions spéciales.

##### *Protection des yeux*

Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées.

*Protection de la peau et du corps* Pas de précautions spéciales.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Pas de précautions spéciales.

---

## ***RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques***

---

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Couleur naturelle.
<b>Odeur</b>	Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	neutre
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	>825 °C
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	2.65 g/ml
<b>Hydrosolubilité:</b>	insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

### **9.2. Autres informations**

**Solvants appropriés** Acide fluorhydrique

**Caractéristiques Générales du Produit** Masse volumique apparente: 550 - 1100 kg/m<sup>3</sup>.

---

## ***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***

---

**10.1. Réactivité** Réagit avec l'acide en formant du CO<sub>2</sub>.

**10.2. Stabilité chimique** Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas de dangers particuliers à signaler.

<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Non demandé.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des acides.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## ***RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques***

---

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut irriter les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Ce produit contient du quartz respirable sous forme d'impureté, qui est classé comme STOT RE 1 selon les critères du règlement (CE) no. 1272/2008. Une exposition prolongée et/ou massive à des poussières contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose. Cette maladie est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par l'inhalation et le dépôt de poussières minérales.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

---

## ***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

---

<b>12.1. Toxicité</b>	Donnée non disponible.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Elimination possible par sédimentation.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Ne montre pas de bioaccumulation.

<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

---

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. No de déchet suivant le CED: 01 04 10. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
<b>Emballages contaminés</b>	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

---

<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## ***RUBRIQUE 15: Informations réglementaires***

---

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	<p>Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.</p> <p>Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :</p> <p>Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.</p>
------------------------------------	---

**Quartz (SiO<sub>2</sub>) (CAS 14808-60-7)**

Switzerland - Air Pollution Control -  
Inorganic Substances - Dusts  
EU - Plant Protection Products  
(1107/2009/EC) - Active  
Substances

Category Class 3 (in fine crystalline dust form, dust, as SiO<sub>2</sub>)

Only uses as repellent may be authorised (sand  
<=0.1% of particles of crystalline Silica with diameter <50 µm  
important details in Commission Implementing Regulation  
2017/195/EU, listed under part A)  
Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation  
measures (sand  
<=0.1% of particles of crystalline Silica with diameter <50 µm  
important details in Commission Implementing Regulation  
2017/195/EU, listed under part A)  
Present ([238-878-4])

EU - REACH (1907/2006) - List of  
Registered Intermediates

**15.2. Évaluation de la sécurité  
chimique**

Exceptées de l'obligation de REACH d'enregistrement  
conformément à l'annexe V, 7.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

---

**Révision**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par  
rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 3, 11, 15.

**Signification des abréviations et  
acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.  
1272/2008 (GHS)

**Les principales références  
bibliographiques et sources de  
données**

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de  
la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

**Procédure de classification**

Sur la base de données d'essai.

**Libellés des phrases  
mentionnées aux sections 2 et 3**

H372: Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées  
ou d'une exposition prolongée par inhalation.

**Conseils relatifs à la formation**

Les travailleurs doivent être informés de la teneur en silice du  
produit et doivent être formés à l'utilisation prévue du produit.

**Mode d'emploi**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de  
sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date  
de publication de ce document. Ces informations ne sont données  
qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de  
manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à  
disposition, utilisation et élimination dans des conditions  
satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées  
comme une garantie ou considérées comme des spécifications de  
qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit  
nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique,  
peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit  
avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de  
fabrication.